

Délibération du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 50
Membres absents : 28
Procurations : 18

Séance du 29 juin 2022
Sous la Présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN
Président de Saint-Louis Agglomération

8^{ème} QUESTION

Versement d'une subvention à la compagnie Nord Théâtre pour l'organisation d'une manifestation itinérante intitulée « Caravane des écritures actives » (DELIBERATION n°2022-123)

Au titre des actions d'animation proposées par la médiathèque intercommunale de Sierentz, Saint-Louis Agglomération a souhaité entamer une démarche permettant à l'ensemble des communes membres de bénéficier de manifestations liées à la lecture publique et à l'écriture. C'est dans ce cadre qu'elle a eu l'opportunité de s'engager aux côtés de la compagnie Nord Théâtre en résidence à Saint-Louis, et des éditions Élitcka, spécialisées dans la littérature jeunesse, pour la mise en œuvre et l'accueil de « La caravane des écritures actives » sur le territoire de l'agglomération.

Il s'agit d'un mini festival transversal, à cheval entre plusieurs domaines culturels, ouvert à tous et déployé sur une demi-journée par site, proposant des pratiques ludiques et créatives autour de l'écriture, de l'illustration et de la lecture expressive. La Caravane est un espace de rencontres, d'échanges et de convivialité, axé sur le partage transgénérationnel et sur la relation parents-enfants. Elle propose entre autres des ateliers d'écriture, d'illustration et de mise en voix, encadrés par des professionnels (auteurs, illustrateurs, acteurs), des lectures en musique effectuées par des comédiens, une mini-zone d'écoute de podcasts originaux ou encore une exposition évolutive.

Cette manifestation est accueillie dans 10 communes de SLA, choisies pour leur accessibilité, entre mai et octobre 2022. Elle s'adresse également aux communes environnantes afin de permettre à tous les habitants de participer aux activités proposées (voir carte ci-jointe).

La Caravane bénéficie d'une subvention de la Communauté européenne d'Alsace au titre du programme « Rebond culture- Résidence artistique - Action du Plan alsacien de rebond, solidaire et durable » à hauteur de 20 000 € déjà versés à Saint-Louis Agglomération.

SLA verse également en son nom propre des honoraires à hauteur de 5 000 € soit 500 € par manifestation.

L'organisation de cet évènement a fait l'objet d'une convention conclue entre Saint-Louis-Agglomération, la compagnie Nord Théâtre et la CeA (jointe en annexe et en cours de signature auprès de cette dernière) qui détermine les modalités de reversement de la somme versée à Saint-Louis Agglomération par la CeA, à la Compagnie Nord Théâtre soit :

- o 80 % après signature de la convention (16 000 €)
- o 20 % à la réception de toutes les pièces justificatives qui permettront de clore le projet (4 000 €).

Afin de pouvoir procéder à ces versements, il est demandé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € à la compagnie Nord Théâtre et son versement selon les modalités suivantes :

- o 80 % après signature de la convention (16 000 €) susvisée ;
- o 20 % à la réception de toutes les pièces justificatives qui permettront de clore le projet (4 000 €) ;

- d'autoriser le Président à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 30 juin 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN